



# AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre, pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire au titre de l'année 2019, le concours d'

## ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

### Catégorie B - Femme / Homme

### Dans les spécialités suivantes : musée, bibliothèque et archives.

Les ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'Espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (conformément aux dispositions du décret n° 2010.311 du 22 mars 2010).

#### Nombre total de postes ouverts : 56

Type de concours	Spécialité musée	Spécialité bibliothèque	Spécialité archives
<b>Concours externe</b>	4	15	4
<b>Concours interne</b>	4	20	4
<b>3<sup>ème</sup> Concours</b>	0	5	0

**Épreuves écrites d'admissibilité : Mardi 21 mai 2019** au parc des expositions de Bruz (35) et au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine (sous réserve de modification des lieux d'épreuves).

Conditions d'inscription		Date des épreuves écrites	Période d'inscription
Concours externe	<p><b>Le concours externe sur titres</b> est ouvert aux candidats titulaires d'un <b>baccalauréat</b> ou d'un <b>diplôme homologué au niveau IV</b> ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 3 du décret n°2011-1642 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.</p> <p>Des dérogations aux conditions de diplôme sont possibles : consulter le site internet <a href="http://www.cdg35.fr">www.cdg35.fr</a> ou le dossier d'inscription.</p>	<p><b>Epreuves d'admissibilités :</b></p> <p><b>le 21 mai 2019</b></p>	<p><b>Du 30 octobre au 29 novembre 2018</b></p> <p><b>La période de retrait des dossiers d'inscription ou de pré-inscription en ligne est fixée du 30 octobre au 21 novembre 2018</b></p> <p>- en priorité, par pré-inscription sur le site internet <a href="http://www.cdg35.fr">www.cdg35.fr</a>, minuit dernier délai ;</p> <p><b>Attention :</b> la pré-inscription effectuée par un candidat sur le site internet ne sera validée qu'à réception au CDG 35, du dossier imprimé par le candidat ;</p> <p>- à <b>titre exceptionnel</b> par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) : adresser au CDG 35 une demande écrite individuelle, accompagnée d'une enveloppe (32X23) libellée aux nom et adresse du demandeur.</p>
Concours interne	<p><b>Le concours interne</b> est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents <b>en fonction</b> dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins <b>quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen.</p>	<p><b>Epreuves d'admission :</b></p> <p><b>Courant septembre ou octobre 2019 au CDG35</b></p>	<p><b>La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au 29 novembre 2018</b></p> <p>- par voie postale au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, le cachet de la poste faisant foi ;</p> <p>- à l'accueil du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, 17h00 dernier délai.</p>
Troisième concours	<p><b>Le troisième concours est ouvert</b> aux candidats justifiant, au <b>1er janvier 2019</b>, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins soit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature,</li><li>- soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,</li><li>- soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</li></ul> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.</p>	<p><b>Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure du concours, disponible sur le site du CDG 35, organisateur de l'opération</b></p>	

L'inscription devra être effectuée sur le dossier original délivré par le Centre de Gestion 35 ou téléchargé sur le site du CDG 35. Les dossiers devront être complets à la date de clôture des inscriptions. Tout dossier posté ou déposé, même dans les délais, insuffisamment affranchi, faxé ou transmis par messagerie électronique, photocopié ou recopié sera refusé. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (perte, retard, grève...) engagera la responsabilité de l'émetteur et entraînera un refus d'admission à concourir.